

## Frais d'adhésion 2022 – FAQ

### Généralités

**Q. 1** Ma cotisation sera-t-elle la même que celle que j'ai payée à Semences Canada cette année?

**R.** Semences Canada a un nouveau barème des cotisations. Bien que nous ayons tenté de faire en sorte que la cotisation ressemble le plus possible à celle que les membres ont payée à toutes les organisations traditionnelles, nous ne pouvons pas garantir que votre nouvelle cotisation sera exactement la même.

**Q. 2** Ma cotisation connaîtra-t-elle une hausse ou une baisse en 2022?

**R.** Nous avons déployé des efforts dans le cadre de l'examen pour concevoir un barème des cotisations qui devrait faire en sorte que la cotisation ressemble le plus possible à la cotisation actuelle des membres. Cependant, sans les renseignements sur les revenus, nous avons uniquement été en mesure d'estimer la place des membres dans le nouveau barème des cotisations.

Nous nous attendons à ce qu'il y ait de légères variations parmi tous les membres commerciaux. Les membres qui versaient des cotisations à plusieurs organisations devraient payer une cotisation semblable. Les entreprises qui versaient des cotisations à une seule organisation pourraient connaître une légère augmentation. Les entreprises qui versaient des cotisations fixes pourraient connaître une augmentation ou une diminution selon leurs revenus.

**Q. 3** Que couvrent mes frais d'adhésion? Quels sont les services et les avantages auxquels j'ai droit?

**R.** Tous les frais d'adhésion contribuent aux coûts opérationnels de la prestation des services aux membres de Semences Canada. Les frais d'adhésion servent strictement à couvrir les coûts de prestation des services aux membres. Ils ne couvrent pas les coûts de la prestation des services à la clientèle ni les offres de rémunération à l'acte.

Avantages et services de l'adhésion compris dans votre cotisation :

<b>Avantages pour les membres – Compris avec l'adhésion</b>	<b>Membres commerciaux</b>	<b>Membres affiliés</b>	<b>Membres professionnels</b>
Capacité de siéger au conseil d'administration et aux comités, d'assister aux réunions et de voter aux comités sur les politiques et les enjeux	X	X	X
Promotion, coordination des membres et participation à l'élaboration des principaux dossiers concernant les politiques et les enjeux	X	X	X
Bulletin bimensuel; Semences Canada et bulletins de l'industrie	X	X	X
Accès au portail des membres de Semences Canada	X	X	X
Accès à des relations internationales; participation aux comités internationaux en tant que membre de Semences Canada	X	X	X
Accès aux résultats de l'enquête annuelle sur les ventes de semences certifiées; outil Seed Stat avec statistiques sur les importations et les exportations	X	X	X
Accès aux réunions de Semences Canada, aux réunions réservées aux membres, aux ateliers, aux formations, etc.	X	X	X
Occasions de réseautage et de relations; accès à des experts de tous les segments de la chaîne de valeur de l'industrie des semences	X	X	X
Accès au soutien destiné au personnel de Semences Canada offert à tous les services aux membres	X	X	X
Vote aux réunions d'affaires de Semences Canada	X		
Programme d'éducation permanente			X

**Q. 4** Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions au sujet du nouveau barème des cotisations ou de ma cotisation?

**R.** Veuillez communiquer avec Krista Erickson, directrice, Stratégie et solutions pour les membres. Courriel : [kerickson@seeds-canada.ca](mailto:kerickson@seeds-canada.ca), Téléphone : 1-343-542-2631

### **Membres commerciaux**

**Q. 5** J'ai été membre associé, étranger et courtier de l'ACCS et cette année, j'ai versé une cotisation fixe à Semences Canada. Aucune structure tarifaire ne correspond à mon cas dans le barème des cotisations. Comment puis-je savoir à combien s'élèvera ma cotisation en 2022?

**R.** La première étape consiste à déterminer dans quelle catégorie de membres commerciaux appartient votre entreprise en fonction de votre activité commerciale principale et de votre source de revenus. Vous pouvez ensuite utiliser notre calculateur de cotisation pour saisir votre catégorie (1 ou 2) et vos revenus au cours des trois dernières années. Le calculateur déterminera votre cotisation en fonction des renseignements saisis.

**Q. 6** Je suis un membre qui réside à l'extérieur du Canada. Dans quelle devise ma cotisation sera-t-elle facturée?

**R.** Toutes les cotisations seront facturées en dollars canadiens (CAD).

**Q. 7** Mon entreprise comporte plusieurs volets. Comment puis-je savoir dans quelle catégorie je dois me déclarer moi-même?

**R.** Vous déclarerez vos revenus en fonction de votre activité commerciale principale et de votre source de revenus.

**Q. 8** Comment vais-je déclarer moi-même ma catégorie d'entreprise et la moyenne mobile des revenus des trois années précédentes à Semences Canada?

**R.** Vous recevrez un courriel en janvier auquel sera joint un formulaire à remplir pour présenter vos autodéclarations.

**Q. 9** Quand dois-je présenter mes autodéclarations annuelles?



- R.** La date limite exacte pour présenter vos autodéclarations reste à déterminer, mais ce sera au plus tard vers la mi-janvier. Cette date limite est nécessaire pour veiller à ce que Semences Canada ait amplement le temps d'examiner et de traiter les renseignements pour la facturation qui se tiendra en février.
- Q. 10** Quel type de preuve aurai-je besoin pour présenter mes autodéclarations?
- R.** Toutes les autodéclarations sont fondées sur un régime de confiance. La haute direction de Semences Canada examinera toutes les autodéclarations avant d'envoyer les factures pour assurer une classification appropriée. Si un suivi est nécessaire, un directeur principal communiquera avec vous pour discuter.
- Q. 11** Je suis un fournisseur de services (catégorie 2). Dois-je déclarer des revenus pour tous les services fournis pour toutes les semences ou seulement les services fournis pour les semences sélectionnées?
- R.** Selon les *Définitions des revenus* dans le *barème des cotisations de Semences Canada*, les déclarations de revenus sont fondées sur les services fournis pour toutes les semences (ce qui signifie toutes les catégories de semences, qu'il s'agisse de semences communes ou de semences sélectionnées).

### **Droits de propriété intellectuelle**

Tous les membres bénéficient des ressources et des services en matière de droits de propriété intellectuelle offerts par Semences Canada. Votre cotisation couvre l'éducation, la sensibilisation et la surveillance du marché.

- Q. 12** En quoi cela m'avantage-t-il?
- R.** L'éducation en matière de droits de propriété intellectuelle et la surveillance du marché profitent à tous les membres commerciaux de Semences Canada. Ces ressources sensibilisent les gens aux droits de propriété intellectuelle et aux mesures de protection de celle-ci et encouragent l'investissement dans le système canadien de semences. Ces ressources visent également à protéger nos membres contre la vente illégale de variétés protégées.
- Q. 13** Pourquoi dois-je payer pour les droits de propriété intellectuelle alors que je n'utilise pas ce service?



**R.** Comme il a été mentionné dans la réponse à la question 12, tous les membres commerciaux bénéficient de la ressource essentielle sur les droits de propriété intellectuelle comprise dans la cotisation versée à Semences Canada. La surveillance du marché se fait sans que vous ayez à le demander, et nous offrons des possibilités de formation à tous nos membres.

**Q. 14** Comme la surveillance du marché est comprise dans ma cotisation, est-ce que cela signifie que je peux utiliser les services d'enquêtes?

**R.** La ressource sur les droits de propriété intellectuelle comprise dans votre cotisation offre de l'éducation et la surveillance du marché. Si un problème découle de la ressource de surveillance du marché, on communiquera avec vous pour vous demander si Semences Canada peut mener une enquête sur cette question. Si vous avez connaissance d'une possible infraction, vous pouvez également communiquer avec Semences Canada pour demander une enquête ou une vérification. Les enquêtes et les vérifications sont offertes selon le principe de la rémunération à l'acte.

Le fait d'être membre commercial de Semences Canada vous donne accès à ce service distinct de rémunération à l'acte qui n'est pas offert aux non-membres.

Cette offre observe le principe de la rémunération à l'acte et est uniquement facturée lorsque le service est utilisé. Le membre est facturé directement pour ce service, et la cotisation est établie selon le principe du recouvrement des coûts.

### **Calculateur de cotisation**

**Q. 15** J'ai saisi mes revenus dans le calculateur de cotisation et je constate que ma cotisation a augmenté. Je croyais que la nouvelle structure tarifaire avait été conçue de manière à ce que ma cotisation ressemble le plus possible à celle que je paie actuellement. Pourquoi a-t-elle augmenté?

**R.** Il est possible que les cotisations augmentent légèrement. La structure tarifaire est conçue pour permettre aux membres de payer une cotisation qui correspond à la valeur reçue en fonction de leur structure d'entreprise et de leurs offres. Bien que Semences Canada ne disposait pas de données sur les revenus des membres commerciaux pour concevoir le

barème des cotisations de Semences Canada, nous avons mené une multitude de recherches, de discussions et d'itérations pour concevoir la structure tarifaire.

Voici quelques questions à poser :

- Ai-je déterminé avec exactitude mes revenus et mes ventes des trois années précédentes et les ai-je déclaré à mon organisation traditionnelle?
- Ai-je versé des frais d'adhésion à plus d'une organisation traditionnelle? Si oui, quel était le total combiné des cotisations versées?
- Est-ce que je payais auparavant des frais d'adhésion à une seule association? Si c'est le cas, vous êtes maintenant admissible à plus d'avantages pour les membres que vous l'étiez alors que vous étiez membre d'une seule organisation.
- Étais-je membre d'une organisation traditionnelle ayant payé une cotisation fixe?

Si vous remarquez une augmentation de votre cotisation et que vous ne pouvez pas déterminer pourquoi votre cotisation a augmenté après avoir répondu à ces questions, veuillez communiquer avec Krista Erickson, directrice, Stratégie et solutions pour les membres de Semences Canada, à [kerickson@seeds-canada.ca](mailto:kerickson@seeds-canada.ca) et elle examinera les renseignements avec vous.

Dans le cas des membres dont les revenus sont supérieurs à 20 M\$ et dont la cotisation augmente de plus de 20 %, Semences Canada travaillera avec vous pour appliquer graduellement l'augmentation de votre cotisation sur trois ans. Dans ce cas, veuillez communiquer avec le directeur général de Semences Canada, Barry Senft, à [bsenft@seeds-canada.ca](mailto:bsenft@seeds-canada.ca).

### **Catégorie des membres professionnels**

- Q. 16** J'étais membre affilié ou inactif de l'AASCC et j'ai payé des frais d'adhésion moins élevés à l'AASCC. Cette année, j'ai versé la même cotisation à Semences Canada. Il semble n'y avoir qu'un seul droit pour la catégorie des membres professionnels dans la nouvelle structure. Combien devrai-je payer pour la cotisation de 2022?
- R.** Il n'y a pas de structure tarifaire ni de sous-catégories pour cette catégorie de membres. Tous les membres professionnels verseront la même cotisation, soit 435 \$. Si vous avez payé une cotisation moins élevée à Semences Canada cette première année, c'est parce que les organisations traditionnelles se sont engagées à facturer aux membres transférés la même

cotisation qu'elles ont payée à leurs organisations traditionnelles. Ces organisations comprennent et conviennent qu'on procédera à un examen complet des cotisations au cours de la première année d'exploitation et qu'on établira une structure tarifaire pour les membres de Semences Canada.

### **Membres affiliés**

**Q. 17** J'étais membre affilié d'une ACCS ou de l'ACCS. Ma cotisation changera-t-elle en 2022?

**R.** Oui, tous les membres affiliés de Semences Canada verseront la même cotisation de 1 500 \$. Si vous avez payé des droits moins élevés à Semences Canada cette première année, c'est parce que les organisations traditionnelles se sont engagées à facturer aux membres transférés les mêmes droits qu'elles ont payés à leurs organisations traditionnelles. Ces organisations comprennent et conviennent qu'on procédera à un examen complet des frais au cours de la première année d'exploitation et qu'on établira une structure tarifaire pour les membres de Semences Canada.

### **Adhésions gratuites et réciproques**

**Q. 18** J'avais une adhésion gratuite et réciproque et celle-ci a été transférée de mon organisation traditionnelle. Pourquoi n'offrez-vous plus d'adhésion gratuite et réciproque? Combien devrai-je payer pour la cotisation de 2022?

**R.** Semences Canada offre un éventail de services et d'avantages à ses membres. Nous sommes d'avis que si une entreprise, une association ou un professionnel juge qu'il est avantageux d'être membre de Semences Canada, il sera prêt à payer pour son adhésion. Semences Canada est du même en ce qui concerne l'adhésion à d'autres organisations. Nous nous ferons un plaisir de payer leurs frais d'adhésion si nous constatons que l'adhésion apporte de la valeur à cette organisation.

### **Membre honoraire**

**Q. 19** Je suis un membre honoraire qui a été transféré d'une organisation traditionnelle, et il n'y a aucune mention des membres honoraires dans la nouvelle structure tarifaire. Mon adhésion à titre de membre honoraire continuera-t-elle d'être honorée?

**R.** Oui, votre adhésion à titre de membre honoraire continuera d'être honorée, et vous n'aurez pas à verser de cotisation.